

ALTUGLAS INTERNATIONAL S.A.S.

Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés
16 PLACE DE L'IRIS

92400 COURBEVOIE

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiés conformes à l'original
Le Président
Monsieur Michel BRENDEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sommaire

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat (en liste)	5
Compte de résultat (suite)	6
Principes, règles et méthodes comptables	8
Notes aux états financier	13
Détail des amortissements	14
Produits à recevoir	15
Provisions	16
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	17

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	28 616 814
Chiffre d'affaires	87 611 893
Résultat net comptable (Perte)	(137 531)

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etats Financiers

Bilan Actif

	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements et dépréciations</i>	<i>Net 31/12/2023</i>	<i>Net 31/12/2022</i>
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
<i>Immobilisations Incorporelles</i>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	1 296 030	1 276 559	19 471	88 866
Fonds commercial	1 859 592	1 859 592	-	-
Autres immobilisations incorporelles	70 460	-	70 460	15 600
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains	1 030 963	243 963	787 000	787 935
Constructions	12 945 678	11 918 694	1 026 984	1 420 283
Installations techniques, matériel, outillage	41 486 141	37 024 381	4 461 760	3 359 118
Autres immobilisations corporelles	455 768	284 144	171 624	200 532
Immobilisations en cours	1 410 155	-	1 410 155	2 003 475
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Immobilisations Financières</i>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	216 100	-	216 100	216 100
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Actif Immobilisé	60 770 887	52 607 333	8 163 554	8 091 909
<i>Stocks Et En-Cours</i>				
Matières premières, approvisionnements	2 707 222	1 521 697	1 185 525	1 139 277
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	267 520	-	267 520	186 802
<i>Créances</i>				
Créances clients et comptes rattachés	9 676 646	-	9 676 646	21 893 406
Autres créances	5 428 497	-	5 428 497	437 599
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	3 522 844	-	3 522 844	10 891 011
Disponibilités	372 228	-	372 228	181 906
Actif Circulant	21 974 957	1 521 697	20 453 260	34 730 001
Frais d'émission d'emprunts à étaler	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif	-	-	-	-
Total General	82 745 844	54 129 030	28 616 814	42 821 910

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	<i>Net</i> 31/12/2023	<i>Net</i> 31/12/2022
Capital social	8 503 170	8 503 170
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	26 292	26 292
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(19 529 301)	(4 776 263)
<i>Resultat De L'exercice (bénéfice ou perte)</i>	(137 531)	(14 753 038)
Subventions d'investissement	111 646	122 615
Provisions réglementées	-	-
Capitaux Propres	(11 025 724)	(10 877 224)
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres Fonds Propres	-	-
Provisions pour risques	5 367 315	4 239 301
Provisions Pour Risques Et Charges	5 367 315	4 239 301
Dettes Financieres		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers (3)	29 445 819	41 958 122
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	27 735
Dettes D'Exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365 070	455 980
Dettes fiscales et sociales	2 962 946	3 649 943
Dettes Diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	501 388	3 368 053
<i>Comptes De Regularisation</i>		
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (1)	34 275 223	49 459 833
Total General	28 616 814	42 821 910

1) Dont à plus d'un an (a)

1) Dont à moins d'un an (a)

2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat (en liste)

	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	67 595 210	87 409 509
Production vendue de services	20 016 683	2 853 732
Chiffre D'Affaires Net	87 611 893	90 263 241
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>74 201 514</i>	<i>76 528 563</i>
Production stockée	-	(7 791 828)
Production immobilisée	-	24 567
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	206 994
Autres produits	17 760	253 180
Total I	87 629 653	82 956 154
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	63 464 696	64 533 490
Variation de stock	(105 612)	3 112 031
Autres achats et charges externes (a)	7 521 519	12 618 899
Impôts, taxes et versements assimilés	630 629	643 424
Salaires et traitements	9 172 620	8 890 739
Charges sociales	4 186 234	3 121 439
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 306 294	1 322 456
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	299 379	2 398 518
Total II	86 475 759	96 640 996
Resultat D'Exploitation (I-II)	1 153 894	(13 684 842)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	-	-
Produits Financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	338 737	45 104
Autres intérêts et produits assimilés (3)	36 596	544
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
Différences positives de change	309 792	289 168
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total V	685 125	334 816
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (4)	1 801 890	837 460
Différences négatives de change	174 660	565 488
Total VI	1 976 550	1 402 948
Resultat Financier (V-VI)	(1 291 425)	(1 068 132)
Resultat Courant Avant Impot	(137 531)	(14 752 974)

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	64
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	-	-
Total produits exceptionnels (VII)	-	64
Resultat Exceptionnel (VII-VIII)	-	(64)
Participation des salariés aux résultats (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (x)	-	-
Total Des Produits	88 314 778	83 290 970
Total Des Charges	88 452 309	98 044 008
Benefice Ou Perte	(137 531)	(14 753 038)

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Principes, règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 28 616 814 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (137 531) euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 .

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.1. Règles générales

Les comptes annuels d'Altuglas International SAS ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales règles et méthodes appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les marques et savoir-faire acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans la mesure où leur durée d'utilité est indéterminée, ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur.

Les amortissements économiques sont calculés sauf cas particulier suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ; ils figurent en diminution de l'actif. Les durées d'utilité généralement retenues sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles: durée d'utilité
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 4 à 10 ans

Ces durées d'amortissement sont susceptibles d'être modifiées si la société estime en fonction de circonstances externes ou internes que les durées d'utilité déterminées à l'origine ne sont plus appropriées. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de manière prospective. La valeur résiduelle en fin de durée d'utilisation est toujours nulle.

1.3. Stocks

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont enregistrés en stock à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les produits finis sont enregistrés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est évalué suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation sur les stocks est constatée lorsque leur valeur déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à leur valeur de réalisation. Pour l'appréciation de la valeur de réalisation, sont notamment pris en compte les éléments suivants : rotation insuffisante, péremption, défaut de qualité, prix de vente, etc.

1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

Les effets à l'encaissement sont classés parmi les créances.

1.5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Conformément au règlement ANC 2015 05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme, Altuglas International SAS réévalue ses positions en devise et ses instruments de couverture au cours de clôture.

Altuglas International SAS couvrant sa position de change globalement, la différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours ainsi que la réévaluation des instruments de couverture adossés est portée en compte de résultat.

1.6. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Il existe pour la société une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que la société assumera certaines responsabilités ;
- Il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (voir ci-après Note 2.10 Passifs et passifs éventuels).

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si la société a la quasi-certitude de le recevoir.

Les frais juridiques rendus nécessaires par la défense des intérêts de la société sont provisionnés lorsqu'ils sont significatifs.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

1.6. Provisions pour risques et charges (suite)

Dans ce cadre, la société a été conduite à définir des modalités de reconnaissance comptable et d'évaluation spécifiques à certaines catégories de provisions :

a) Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions sont constituées lors des décisions préfectorales ou assimilées (DREAL, Conseil Régional...), inscription au registre BASOL des sites pollués, étude simplifiée des risques avec classement 1 ou en cas d'engagement de la Direction Générale. Les dépenses provisionnées font l'objet d'une estimation de la part des services spécialisés de la société ou de sociétés extérieures ainsi que d'un échéancier de réalisation.

En règle générale, les travaux couverts par les provisions sont engagés dans un délai rapproché (inférieur ou égal à quatre ans). Pour les travaux prévus à plus long terme ou dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, aucune correction n'est effectuée pour ajuster les dépenses à leur valeur actuelle dans la mesure où cet effet est compensé par l'accroissement attendu des dépenses du fait de la dérive des coûts de construction.

Il convient de noter que d'une façon générale les usines chimiques sont conçues et exploitées sans terme prévisible de telle sorte qu'aucune obligation de remise en état des sites en fin de vie ne peut être caractérisée. Le seul cas de passif éventuel identifié dans ce cadre correspond au cas des installations de la société située sur des terrains appartenant à des tiers, en particulier sur le domaine public maritime. Ces tiers pourraient théoriquement, à la fin du titre d'occupation, demander la remise en état initial du site. Cette hypothèse de non-renouvellement du titre d'occupation paraît toutefois très peu plausible.

b) Provisions pour restructuration et cessation d'activité

Les provisions sont constituées lors de la première information à un Comité d'Etablissement ou à un Comité Central d'Entreprise. Elles couvrent les coûts sociaux estimés en fonction des Plans de Sauvegarde de l'Emploi, les frais de personnel entre la date de l'arrêt et le départ de la personne, les coûts de démolition et de dépollution et des frais divers (mesures locales d'accompagnement...).

c) Provisions pour retraites et autres avantages envers le personnel

La Société Altuglas International SAS a accordé des garanties de compléments de retraites et des avantages autres que les retraites (indemnités de départ en retraite, médailles du travail et gratifications d'ancienneté, prévoyance et frais de santé) à certains personnels.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice. L'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédit projetées, intègre principalement :

- un taux d'actualisation financière, défini en fonction de la durée des engagements (4,18% en 2023 contre 3,75% en 2022 pour les engagements à long terme),
- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

1.6. Provisions pour risques et charges (suite)

Les pertes et gains actuariels sont constatés en résultat.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en cas de modification ou de création de régime, la totalité du coût des services passés est reconnue immédiatement en résultat d'exploitation. Les régimes de retraite complémentaires ont fait l'objet en 2004 d'un transfert des droits auprès d'un organisme d'assurance, concernant la totalité des engagements envers les personnes déjà allocataires à la date de signature du contrat ainsi que l'intégralité des droits acquis à la fin de l'année 2004 pour les bénéficiaires potentiels encore en activité à cette date. Les engagements correspondants ne sont donc plus provisionnés, à l'exception des droits restant à acquérir par les salariés bénéficiaires potentiels en activité, droits qui sont provisionnés dans les comptes au fur et à mesure de l'acquisition des nouveaux droits et donnent lieu aux versements de primes complémentaires.

1.7. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente. Les retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités sont portés en déduction du chiffre d'affaires.

Dans le cas particulier de contrats impliquant un transfert de technologie, en contrepartie de la reconnaissance du résultat lors de la signature, une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir les pénalités encourues dans l'hypothèse où le niveau de performance contractuel ne serait pas atteint.

1.8. Subventions reçues et avances remboursables

• Subventions d'investissement

Les subventions reçues dans le but de financer des investissements de projets industriels sont enregistrées dans les capitaux propres. La prise en compte en produits exceptionnels est étalée dans le temps en fonction de la durée d'utilisation prévue de l'équipement financé.

• Subventions d'exploitation

Les subventions reçues dans le cadre de projets de recherche et développement sont portées en déduction des frais de recherche et développement.

Notes aux états financier

2.1. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 171 222	54 860	-	3 226 082
Immobilisations incorporelles	3 171 222	54 860	-	3 226 082
Terrains	1 030 963	-	-	1 030 963
Constructions sur sol propre	12 945 678	-	-	12 945 678
Install. techniques, matériel et outillage industriels	39 569 743	1 916 398	-	41 486 141
Matériel de bureau, informatique, mobilier	455 768	-	-	455 768
Immobilisations corporelles en cours	2 003 475	(593 320)	-	1 410 155
Immobilisations Corporelles	56 005 627	1 323 078	-	57 328 705
Prêts et autres immobilisations financières	216 100	-	-	216 100
Immobilisations Financieres	216 100	-	-	216 100
Actif Immobilise	59 392 949	1 377 938	-	60 770 887

2.2. Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	-	-	-	-
Virements de l'actif circulant	29 257	(29 257)	-	-
Acquisitions	25 603	1 352 335	-	1 377 938
Apports	-	-	-	-
Créations	-	-	-	-
Réévaluations	-	-	-	-
Augmentations de l'exercice	54 860	1 323 078	-	1 377 938
Ventilation des diminutions				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Virements de poste à poste	-	-	-	-
Virements vers l'actif circulant	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Scissions	-	-	-	-
Mises hors service	-	-	-	-
Diminutions de l'exercice	-	-	-	-

2.3. Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 066 756	69 395	-	3 136 151
Immobilisations Incorporelles	3 066 756	69 395	-	3 136 151
Terrains	243 028	935	-	243 963
Constructions sur sol propre	11 525 395	393 299	-	11 918 694
Install. techniques, matériel et outillage industriels	36 210 625	813 756	-	37 024 381
Matériel de bureau, informatique, mobilier	255 236	28 908	-	284 144
Immobilisations Corporelles	48 234 284	1 236 898	-	49 471 182
Actif Immobilise	51 301 040	1 306 293	-	52 607 333

2.4. Stocks

	A la fin de l'exercice	Au debut de l'exercice	Augmentation	Diminution
Autres approvisionnements	2 707 222	2 601 610	105 612	-
Total Stocks	2 707 222	2 601 610	105 612	-
Production				
Total II	-	-	-	-
Production en cours				
Total III	-	-	-	-

2.5. Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 947 269 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances			
Prêts	216 100	-	216 100
Clients douteux ou litigieux	9 676 646	9 676 646	-
Autres créances clients	5 428 496	5 428 496	-
Charges constatées d'avance	372 228	372 228	-
Total General	15 693 470	15 477 370	216 100

2.6. Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	81 776
Etat - produits à recevoir	77 856
Total	159 632

2.7. Affectation du résultat

	Total
Report à Nouveau de l'exercice précédent	4 776 263
Résultat de l'exercice précédent	14 753 038
Total des origines	19 529 301
Affectations aux réserves	-
Distributions	-
Autres répartitions	-
Report à Nouveau	19 529 301
Total des affectations	19 529 301

Le capital de la société est composé de 557 780 actions et est détenu à hauteur de 100 % par la société Trinseo France SAS.

2.8. Tableau de variation des capitaux propres

	<i>Solde au</i>	<i>Affectation</i>			<i>Solde au</i>
	<i>01/01/2023</i>	<i>des résultats</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/2023</i>
Capital social	8 503 170	-	-	-	8 503 170
Réserve légale	26 292	-	-	-	26 292
Report à nouveau	(4 776 263)	(14 753 038)	-	-	(19 529 301)
Résultat de l'exercice	(14 753 038)	14 753 038	(137 531)	-	(137 531)
Subvention d'investissement	122 615	-	-	10 969	111 646
Total	(10 877 224)	-	(137 531)	10 969	(11 025 724)

2.9. Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	-	-	-	-	-
Garanties données aux clients	-	501 305	-	-	501 305
Pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	1 790 000	-	21 000	-	1 769 000
Pour impôts	-	-	-	-	-
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Charges sociales et fiscales	-	-	-	-	-
sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 449 301	661 000	13 291	-	3 097 010
Total	4 239 301	1 162 305	34 291	-	5 367 315

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

2.10. Passifs et passifs éventuels

a) Environnement

Les activités d'Altuglas International SAS sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'Altuglas International SAS notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la direction d'Altuglas International SAS estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'Altuglas International SAS pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts. Des sites actuellement exploités par Altuglas International SAS ou ayant été exploités ou cédés par Altuglas International SAS dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels Altuglas International SAS a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité

Altuglas International SAS dispose de sites dont certains sont probablement pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et Altuglas International SAS a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'action et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

b) Formation

La loi du 5 mars 2014 remplace le dispositif du Droit Individuel à la Formation (DIF) par celui du Compte Personnel de Formation (CPF) au 1er janvier 2015. Les droits à DIF à fin 2014 ont été transférés dans le compte personnel de formation, celui-ci fonctionnant par l'alimentation d'heures chaque année dans la limite de 150 heures.

2.11 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (*)	-	-	-	-
- à 1 an au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365 070	1 365 070	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 962 946	2 962 946	-	-
Autres dettes	501 388	501 388	-	-
Emprunts et dettes diverses (3)	29 445 819	29 445 819	-	-
Total	34 275 223	34 275 223	-	-

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

2.12. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	-
Dettes provis. pr congés à payer	1 034 654
Primes de bilan CAP	124 520
Etat - autres charges à payer	-
Clients - RRR à accorder	547 874
	<hr/>
Total	1 707 048
	<hr/>

2.13. Parties liées

Parties liées

Les transactions avec les parties liées s'effectuent en quasi-totalité avec d'autres sociétés du Groupe Trinseo et n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 831-3 du Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

2.14. Résultat Exceptionnel

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-	-
	<hr/>	<hr/>
Total	-	-
	<hr/>	<hr/>

2.15. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2023 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société. A la date d'arrêté de ces états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur les douze prochains mois.

2.16. Effectif

Effectif moyen du personnel : 149 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	29	-
Agents de maîtrise et techniciens	63	-
Employés	-	-
Ouvriers	57	-
	<hr/>	<hr/>
Total	149	-
	<hr/>	<hr/>

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2.17. Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'Administration d'Altuglas International SAS en leur qualité d'administrateur, dans la mesure où cette fonction est exercée par des salariés ou mandataires sociaux d'autres sociétés du groupe Trinseo

ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS
Société par actions simplifiée au capital de 8.503.169,66 €
Siège social : 16 place de l'Iris, Tour CB21 – 92400 Courbevoie
388 432 171 RCS Nanterre

(la « Société »)

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUILLET 2024
DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMEBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à (137.531) € en totalité au débit du compte « Report à Nouveau » débiteur, s'élevant ainsi à (19.529.301) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient négatifs de 11.025.724 €.

L'Associée Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Michel BRENDÉL



ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS
Société par actions simplifiée au capital de 8.503.169,66 €
Siège social : 16 place de l'Iris, Tour CB21 – 92400 Courbevoie
388 432 171 RCS Nanterre

(la « Société »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUILLET 2024

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associée Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à (137.531) € en totalité au débit du compte « Report à Nouveau » débiteur, s'élevant ainsi à (19.529.301) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient négatifs de 11.025.724 €.

L'Associée Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique déclare qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2029.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tout pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société TRINSEO FRANCE

Madame Cristina CAPACCHIETTI



ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS
Tour Cb21
16, Place de l'Iris
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

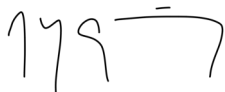
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 juillet 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Yves Gonin

Bilan Actif

	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
<i>Immobilisations Incorporelles</i>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	1 296 030	1 276 559	19 471	88 866
Fonds commercial	1 859 592	1 859 592	-	-
Autres immobilisations incorporelles	70 460	-	70 460	15 600
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains	1 030 963	243 963	787 000	787 935
Constructions	12 945 678	11 918 694	1 026 984	1 420 283
Installations techniques, matériel, outillage	41 486 141	37 024 381	4 461 760	3 359 118
Autres immobilisations corporelles	455 768	284 144	171 624	200 532
Immobilisations en cours	1 410 155	-	1 410 155	2 003 475
Avances et acomptes	-	-	-	-
<i>Immobilisations Financières</i>				
Participations par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	216 100	-	216 100	216 100
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Actif Immobilisé	60 770 887	52 607 333	8 163 554	8 091 909
<i>Stocks Et En-Cours</i>				
Matières premières, approvisionnements	2 707 222	1 521 697	1 185 525	1 139 277
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	267 520	-	267 520	186 802
<i>Créances</i>				
Créances clients et comptes rattachés	9 676 646	-	9 676 646	21 893 406
Autres créances	5 428 497	-	5 428 497	437 599
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	3 522 844	-	3 522 844	10 891 011
Disponibilités	372 228	-	372 228	181 906
Actif Circulant	21 974 957	1 521 697	20 453 260	34 730 001
Frais d'émission d'emprunts à étaler	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif	-	-	-	-
Total General	82 745 844	54 129 030	28 616 814	42 821 910

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	<i>Net</i> 31/12/2023	<i>Net</i> 31/12/2022
Capital social	8 503 170	8 503 170
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	26 292	26 292
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(19 529 301)	(4 776 263)
<i>Resultat De L'exercice (bénéfice ou perte)</i>	(137 531)	(14 753 038)
Subventions d'investissement	111 646	122 615
Provisions réglementées	-	-
Capitaux Propres	(11 025 724)	(10 877 224)
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Autres Fonds Propres	-	-
Provisions pour risques	5 367 315	4 239 301
Provisions Pour Risques Et Charges	5 367 315	4 239 301
Dettes Financieres		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
Emprunts et dettes financières divers (3)	29 445 819	41 958 122
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	27 735
Dettes D'Exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365 070	455 980
Dettes fiscales et sociales	2 962 946	3 649 943
Dettes Diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	501 388	3 368 053
<i>Comptes De Regularisation</i>		
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (1)	34 275 223	49 459 833
Total General	28 616 814	42 821 910

1) Dont à plus d'un an (a)

1) Dont à moins d'un an (a)

2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat (en liste)

	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	67 595 210	87 409 509
Production vendue de services	20 016 683	2 853 732
Chiffre D'Affaires Net	87 611 893	90 263 241
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>74 201 514</i>	<i>76 528 563</i>
Production stockée	-	(7 791 828)
Production immobilisée	-	24 567
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	206 994
Autres produits	17 760	253 180
Total I	87 629 653	82 956 154
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	63 464 696	64 533 490
Variation de stock	(105 612)	3 112 031
Autres achats et charges externes (a)	7 521 519	12 618 899
Impôts, taxes et versements assimilés	630 629	643 424
Salaires et traitements	9 172 620	8 890 739
Charges sociales	4 186 234	3 121 439
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 306 294	1 322 456
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	-
Autres charges	299 379	2 398 518
Total II	86 475 759	96 640 996
Resultat D'Exploitation (I-II)	1 153 894	(13 684 842)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	-	-
Produits Financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	338 737	45 104
Autres intérêts et produits assimilés (3)	36 596	544
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
Différences positives de change	309 792	289 168
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total V	685 125	334 816
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (4)	1 801 890	837 460
Différences négatives de change	174 660	565 488
Total VI	1 976 550	1 402 948
Resultat Financier (V-VI)	(1 291 425)	(1 068 132)
Resultat Courant Avant Impot	(137 531)	(14 752 974)

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	64
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	-	-
Total produits exceptionnels (VII)	-	64
Resultat Exceptionnel (VII-VIII)	-	(64)
Participation des salariés aux résultats (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (x)	-	-
Total Des Produits	88 314 778	83 290 970
Total Des Charges	88 452 309	98 044 008
Benefice Ou Perte	(137 531)	(14 753 038)

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Principes, règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ALTUGLAS INTERNATIONAL SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 28 616 814 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (137 531) euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 .

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.1. Règles générales

Les comptes annuels d'Altuglas International SAS ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales règles et méthodes appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les marques et savoir-faire acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans la mesure où leur durée d'utilité est indéterminée, ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur.

Les amortissements économiques sont calculés sauf cas particulier suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ; ils figurent en diminution de l'actif. Les durées d'utilité généralement retenues sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles: durée d'utilité
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 4 à 10 ans

Ces durées d'amortissement sont susceptibles d'être modifiées si la société estime en fonction de circonstances externes ou internes que les durées d'utilité déterminées à l'origine ne sont plus appropriées. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de manière prospective. La valeur résiduelle en fin de durée d'utilisation est toujours nulle.

1.3. Stocks

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont enregistrés en stock à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les produits finis sont enregistrés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est évalué suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation sur les stocks est constatée lorsque leur valeur déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à leur valeur de réalisation. Pour l'appréciation de la valeur de réalisation, sont notamment pris en compte les éléments suivants : rotation insuffisante, péremption, défaut de qualité, prix de vente, etc.

1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

Les effets à l'encaissement sont classés parmi les créances.

1.5. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Conformément au règlement ANC 2015 05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme, Altuglas International SAS réévalue ses positions en devise et ses instruments de couverture au cours de clôture.

Altuglas International SAS couvrant sa position de change globalement, la différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours ainsi que la réévaluation des instruments de couverture adossés est portée en compte de résultat.

1.6. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Il existe pour la société une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que la société assumera certaines responsabilités ;
- Il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (voir ci-après Note 2.10 Passifs et passifs éventuels).

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si la société a la quasi-certitude de le recevoir.

Les frais juridiques rendus nécessaires par la défense des intérêts de la société sont provisionnés lorsqu'ils sont significatifs.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

1.6. Provisions pour risques et charges (suite)

Dans ce cadre, la société a été conduite à définir des modalités de reconnaissance comptable et d'évaluation spécifiques à certaines catégories de provisions :

a) Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions sont constituées lors des décisions préfectorales ou assimilées (DREAL, Conseil Régional...), inscription au registre BASOL des sites pollués, étude simplifiée des risques avec classement 1 ou en cas d'engagement de la Direction Générale. Les dépenses provisionnées font l'objet d'une estimation de la part des services spécialisés de la société ou de sociétés extérieures ainsi que d'un échéancier de réalisation.

En règle générale, les travaux couverts par les provisions sont engagés dans un délai rapproché (inférieur ou égal à quatre ans). Pour les travaux prévus à plus long terme ou dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, aucune correction n'est effectuée pour ajuster les dépenses à leur valeur actuelle dans la mesure où cet effet est compensé par l'accroissement attendu des dépenses du fait de la dérive des coûts de construction.

Il convient de noter que d'une façon générale les usines chimiques sont conçues et exploitées sans terme prévisible de telle sorte qu'aucune obligation de remise en état des sites en fin de vie ne peut être caractérisée. Le seul cas de passif éventuel identifié dans ce cadre correspond au cas des installations de la société située sur des terrains appartenant à des tiers, en particulier sur le domaine public maritime. Ces tiers pourraient théoriquement, à la fin du titre d'occupation, demander la remise en état initial du site. Cette hypothèse de non-renouvellement du titre d'occupation paraît toutefois très peu plausible.

b) Provisions pour restructuration et cessation d'activité

Les provisions sont constituées lors de la première information à un Comité d'Etablissement ou à un Comité Central d'Entreprise. Elles couvrent les coûts sociaux estimés en fonction des Plans de Sauvegarde de l'Emploi, les frais de personnel entre la date de l'arrêt et le départ de la personne, les coûts de démolition et de dépollution et des frais divers (mesures locales d'accompagnement...).

c) Provisions pour retraites et autres avantages envers le personnel

La Société Altuglas International SAS a accordé des garanties de compléments de retraites et des avantages autres que les retraites (indemnités de départ en retraite, médailles du travail et gratifications d'ancienneté, prévoyance et frais de santé) à certains personnels.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice. L'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédit projetées, intègre principalement :

- un taux d'actualisation financière, défini en fonction de la durée des engagements (4,18% en 2023 contre 3,75% en 2022 pour les engagements à long terme),
- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

1.6. Provisions pour risques et charges (suite)

Les pertes et gains actuariels sont constatés en résultat.

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en cas de modification ou de création de régime, la totalité du coût des services passés est reconnue immédiatement en résultat d'exploitation. Les régimes de retraite complémentaires ont fait l'objet en 2004 d'un transfert des droits auprès d'un organisme d'assurance, concernant la totalité des engagements envers les personnes déjà allocataires à la date de signature du contrat ainsi que l'intégralité des droits acquis à la fin de l'année 2004 pour les bénéficiaires potentiels encore en activité à cette date. Les engagements correspondants ne sont donc plus provisionnés, à l'exception des droits restant à acquérir par les salariés bénéficiaires potentiels en activité, droits qui sont provisionnés dans les comptes au fur et à mesure de l'acquisition des nouveaux droits et donnent lieu aux versements de primes complémentaires.

1.7. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente. Les retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités sont portés en déduction du chiffre d'affaires.

Dans le cas particulier de contrats impliquant un transfert de technologie, en contrepartie de la reconnaissance du résultat lors de la signature, une provision pour risques et charges est constituée pour couvrir les pénalités encourues dans l'hypothèse où le niveau de performance contractuel ne serait pas atteint.

1.8. Subventions reçues et avances remboursables

• Subventions d'investissement

Les subventions reçues dans le but de financer des investissements de projets industriels sont enregistrées dans les capitaux propres. La prise en compte en produits exceptionnels est étalée dans le temps en fonction de la durée d'utilisation prévue de l'équipement financé.

• Subventions d'exploitation

Les subventions reçues dans le cadre de projets de recherche et développement sont portées en déduction des frais de recherche et développement.

Notes aux états financier

2.1. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 171 222	54 860	-	3 226 082
Immobilisations incorporelles	3 171 222	54 860	-	3 226 082
Terrains	1 030 963	-	-	1 030 963
Constructions sur sol propre	12 945 678	-	-	12 945 678
Install. techniques, matériel et outillage industriels	39 569 743	1 916 398	-	41 486 141
Matériel de bureau, informatique, mobilier	455 768	-	-	455 768
Immobilisations corporelles en cours	2 003 475	(593 320)	-	1 410 155
Immobilisations Corporelles	56 005 627	1 323 078	-	57 328 705
Prêts et autres immobilisations financières	216 100	-	-	216 100
Immobilisations Financieres	216 100	-	-	216 100
Actif Immobilise	59 392 949	1 377 938	-	60 770 887

2.2. Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	-	-	-	-
Virements de l'actif circulant	29 257	(29 257)	-	-
Acquisitions	25 603	1 352 335	-	1 377 938
Apports	-	-	-	-
Créations	-	-	-	-
Réévaluations	-	-	-	-
Augmentations de l'exercice	54 860	1 323 078	-	1 377 938
Ventilation des diminutions				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Virements de poste à poste	-	-	-	-
Virements vers l'actif circulant	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Scissions	-	-	-	-
Mises hors service	-	-	-	-
Diminutions de l'exercice	-	-	-	-

2.3. Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 066 756	69 395	-	3 136 151
Immobilisations Incorporelles	3 066 756	69 395	-	3 136 151
Terrains	243 028	935	-	243 963
Constructions sur sol propre	11 525 395	393 299	-	11 918 694
Install. techniques, matériel et outillage industriels	36 210 625	813 756	-	37 024 381
Matériel de bureau, informatique, mobilier	255 236	28 908	-	284 144
Immobilisations Corporelles	48 234 284	1 236 898	-	49 471 182
Actif Immobilise	51 301 040	1 306 293	-	52 607 333

2.4. Stocks

	A la fin de l'exercice	Au debut de l'exercice	Augmentation	Diminution
Autres approvisionnements	2 707 222	2 601 610	105 612	-
Total Stocks	2 707 222	2 601 610	105 612	-
Production				
Total II	-	-	-	-
Production en cours				
Total III	-	-	-	-

2.5. Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 947 269 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances			
Prêts	216 100	-	216 100
Clients douteux ou litigieux	9 676 646	9 676 646	-
Autres créances clients	5 428 496	5 428 496	-
Charges constatées d'avance	372 228	372 228	-
Total General	15 693 470	15 477 370	216 100

2.6. Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	81 776
Etat - produits à recevoir	77 856
Total	159 632

2.7. Affectation du résultat

	Total
Report à Nouveau de l'exercice précédent	4 776 263
Résultat de l'exercice précédent	14 753 038
Total des origines	19 529 301
Affectations aux réserves	-
Distributions	-
Autres répartitions	-
Report à Nouveau	19 529 301
Total des affectations	19 529 301

Le capital de la société est composé de 557 780 actions et est détenu à hauteur de 100 % par la société Trinseo France SAS.

2.8. Tableau de variation des capitaux propres

	<i>Solde au</i>	<i>Affectation</i>			<i>Solde au</i>
	<i>01/01/2023</i>	<i>des résultats</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>31/12/2023</i>
Capital social	8 503 170	-	-	-	8 503 170
Réserve légale	26 292	-	-	-	26 292
Report à nouveau	(4 776 263)	(14 753 038)	-	-	(19 529 301)
Résultat de l'exercice	(14 753 038)	14 753 038	(137 531)	-	(137 531)
Subvention d'investissement	122 615	-	-	10 969	111 646
Total	(10 877 224)	-	(137 531)	10 969	(11 025 724)

2.9. Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	-	-	-	-	-
Garanties données aux clients	-	501 305	-	-	501 305
Pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	1 790 000	-	21 000	-	1 769 000
Pour impôts	-	-	-	-	-
Renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Charges sociales et fiscales	-	-	-	-	-
sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 449 301	661 000	13 291	-	3 097 010
Total	4 239 301	1 162 305	34 291	-	5 367 315

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

2.10. Passifs et passifs éventuels

a) Environnement

Les activités d'Altuglas International SAS sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'Altuglas International SAS notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la direction d'Altuglas International SAS estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'Altuglas International SAS pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts. Des sites actuellement exploités par Altuglas International SAS ou ayant été exploités ou cédés par Altuglas International SAS dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels Altuglas International SAS a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité

Altuglas International SAS dispose de sites dont certains sont probablement pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et Altuglas International SAS a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'action et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

b) Formation

La loi du 5 mars 2014 remplace le dispositif du Droit Individuel à la Formation (DIF) par celui du Compte Personnel de Formation (CPF) au 1er janvier 2015. Les droits à DIF à fin 2014 ont été transférés dans le compte personnel de formation, celui-ci fonctionnant par l'alimentation d'heures chaque année dans la limite de 150 heures.

2.11 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (*)	-	-	-	-
- à 1 an au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 365 070	1 365 070	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 962 946	2 962 946	-	-
Autres dettes	501 388	501 388	-	-
Emprunts et dettes diverses (3)	29 445 819	29 445 819	-	-
Total	34 275 223	34 275 223	-	-

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

2.12. Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	-
Dettes provis. pr congés à payer	1 034 654
Primes de bilan CAP	124 520
Etat - autres charges à payer	-
Clients - RRR à accorder	<u>547 874</u>
Total	<u>1 707 048</u>

2.13. Parties liées

Parties liées

Les transactions avec les parties liées s'effectuent en quasi-totalité avec d'autres sociétés du Groupe Trinseo et n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 831-3 du Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

2.14. Résultat Exceptionnel

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-	-
Total	<u>-</u>	<u>-</u>

2.15. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2023 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société. A la date d'arrêté de ces états financiers, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur les douze prochains mois.

2.16. Effectif

Effectif moyen du personnel : 149 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	29	-
Agents de maîtrise et techniciens	63	-
Employés	-	-
Ouvriers	<u>57</u>	<u>-</u>
Total	<u>149</u>	<u>-</u>

Altuglas International S.A.S.
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2.17. Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil d'Administration d'Altuglas International SAS en leur qualité d'administrateur, dans la mesure où cette fonction est exercée par des salariés ou mandataires sociaux d'autres sociétés du groupe Trinseo